



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2023, À 18 H 30
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

QU'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité soit convoquée par madame NAOMIE RIVET, directrice générale et Greffière-trésorière, pour être tenue, le mardi, 13 juin à 18 h 30 h et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

Son présent à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT, DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN, monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE, PHILIPPE OUELLET et DAVE HÉRAULT

Secrétaire d'assemblée: la directrice générale/Greffière-trésorière madame NAOMIE RIVET.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
 - 1.1 Constatation de l'avis de convocation
 - 1.2 Ouverture de la séance
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. TRAVAUX PUBLICS
 - 3.1. Demande raccordement sur la rue Aubrey pour le lot 4 638 032
 - 3.2. Nettoyage de drain pour le lot 4 637 772
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Donné à Fort-Coulonge, ce 13^e jour de juin deux mille vingt et trois.

NAOMIE RIVET, Directrice générale et greffière-trésorière

Conformément aux articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit, au moins deux jours à l'avance, un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2023, À 18 H 30
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et convient qu'il sera mentionné dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal du Québec. Tous les membres du conseil sont présents à l'ouverture de la séance.

1.2 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-06-099

Il est proposé par **LISE A ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE Madame la maire **CHRISTINE FRANCOEUR**
déclare la séance ouverte à 18 h 34.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-06-100

ATTENDU QUE Conformément aux articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit, au moins deux jours à l'avance, un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE

3. TRAVAUX PUBLICS

3.1 DEMANDE DE RACCORDEMENT SUR LA RUE AUBREY POUR LE LOT NUMÉRO 4 638 032

2023-06-101

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge s'engage rectifier la problématique du drain dégout temporaire qui bloque fréquemment.

ATTENDU QUE lot numéro 4 638 032 est raccordé aux égouts municipaux sur la rue Soucie temporairement;

ATTENDU QUE le citoyen a fait la demande d'un raccordement permanent sur la rue Aubrey;

ATTENDU QUE le propriétaire s'engage à caper l'ancienne sortie d'égout sur sa propriété.

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise à procéder dans les plus brefs délais au raccordement des égouts municipaux sur la rue Aubrey du lot numéro 4 638 032.

ADOPTÉE

3.2 NETTOYAGE DE DRAIN POUR LE LOT 4 637 772

2023-06-102

ATTENDU QU' En raison de cause problématique et de retardement d'évacuation d'eau du côté ouest de la rue Proudfoot.

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge procède dans les plus brefs délais le déblocage et le nettoyage du drain entre les deux (2) matricules 4 637 772 et 4 637 810 sur la rue Proudfoot.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-06-103

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare
la clôture de l'assemblée à 18h59.

ADOPTÉE

Présidente

Secrétaire

CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

NAOMIE RIVET
Directrice générale

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».
